**FR**

**Les besoins en soins de longue durée de qualité sont voués à augmenter**

**Les taux de surmortalité enregistrés au cours de cette crise pandémique ont révélé des problèmes structurels et systémiques dans le modèle de soins en maison de repos. En outre, l’allongement de l’espérance de vie et l’augmentation consécutive du nombre de personnes âgées dans les années à venir font ressortir la nécessité de réformer le modèle de prise en charge. Lors de l’audition organisée par le CESE sur le thème «**[**Vers un nouveau modèle de soins pour les personnes âgées: tirer les enseignements de la pandémie de COVID-19**](https://www.eesc.europa.eu/fr/agenda/our-events/events/towards-new-care-model-elderly-learning-covid-19)**», les principaux défis que rencontre ce secteur ont été recensés, à savoir, entre autres, comment améliorer l’accessibilité, le caractère abordable et la qualité des soins, et comment garantir un nombre suffisant de prestataires de soins ainsi que de meilleures conditions de travail.**

Cette audition, tenue à distance le 27 octobre 2021, a rassemblé des représentants des institutions de l’Union européenne, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile, dont les contributions viendront alimenter l’avis d’initiative que le Comité prépare actuellement sur le sujet.

Dans son allocution d’ouverture, **Miguel Ángel Cabra de Luna**, rapporteur de l’avis en question, a déclaré: «Cet avis n’a pas vocation à proposer une approche globale du vieillissement, mais plutôt à mettre l’accent sur la question des soins aux personnes âgées, puisqu’elles ont été les plus touchées par la pandémie de COVID-19.»

**Marie Zvolská**, membre du groupe d’étude chargé de l’avis, a relevé certains signes positifs dans la fourniture des soins de longue durée, tels que la conception des services centrée sur la santé ou sur l’humain dans l’Union européenne, passant par une élaboration des politiques non pas pour les gens mais avec eux.

Au cours de l’audition, des présentations des modèles de soins de santé en République tchèque, en Finlande, en France, en Allemagne et en Italie ont été données, illustrant les différentes approches, les politiques nationales respectives, ainsi que les problèmes et difficultés survenus en raison de la pandémie. **Matej Lejsal**, représentant de l’Union des associations d’employeurs de République tchèque, a fermement insisté sur le fait que «les soins de longue durée ne doivent pas être prévus seulement pour les personnes âgées, puisque chacun d’entre nous en fera un jour l’expérience».

**Dana Bachman**, de la direction générale de l’emploi de la Commission européenne, a commenté la diversité qui caractérise le domaine des soins de longue durée, soulignant les grandes différences qui existent, d’un État membre à l’autre, entre les systèmes de soins de longue durée quant à l’offre et à l’organisation. Et d’ajouter par ailleurs que «les défis restent néanmoins communs».

Selon le rapport 2021 sur les soins de longue durée, élaboré conjointement par la Commission et le Comité de la protection sociale, le vieillissement de la population devrait entraîner une forte augmentation de la demande de soins de longue durée, sachant que le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus devrait augmenter de 41 %, pour atteindre 130,1 millions, au cours des 30 prochaines années.

**Michaël De Gols**, directeur de l’Union des entreprises à profit social ASBL (Unisoc), a affirmé à cet égard: «La population vieillit, nous avons un besoin accru en matière de soins, mais le financement fait défaut. Il est important que le secteur des soins de longue durée bénéficie d’un financement suffisant, stable et durable pour être en mesure de fournir ses services.»

Les États membres doivent procéder à de nouvelles réformes afin de remédier aux faiblesses structurelles des systèmes de soins de longue durée et de rendre ceux-ci plus résistants aux chocs extérieurs futurs.

Faisant référence à l’article 25 de la charte des droits fondamentaux de l’Union européenne, qui consacre le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante, les participants se sont félicités de l’initiative de la Commission sur les soins de longue durée, dont l’adoption est prévue en 2022. La stratégie européenne en matière de soins établira un cadre pour les réformes politiques et guidera le développement de systèmes de soins de longue durée qui soient durables et garantissent aux personnes dans le besoin un meilleur accès à des services de qualité.

**Maciej Kucharczyk**, secrétaire général du réseau AGE Platform Europe, s’est exprimé en ces termes: «Le développement de systèmes de soins performants représente une opportunité, et les services sont les moyens de soutenir l’autonomie des personnes, leur indépendance et leur qualité de vie.»

Les faiblesses systémiques et les difficultés à assurer la continuité des soins, mises en évidence par le nombre élevé de décès survenus dans les établissements de soins de longue durée, ont également mis en lumière les conditions précaires d’emploi et de travail des prestataires de soins.

Durant la pandémie, les travailleurs du secteur des soins de longue durée ont effectué des tâches parmi les plus difficiles, sans recevoir de soutien adéquat. **Tuscany Bell**, de la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP), a tenu les propos suivants: «Pour fournir un service adéquat aux personnes qui ont besoin de soins, il faut des conditions de travail appropriées et suffisamment de personnel qualifié. À l’heure actuelle, un nombre insuffisant de prestataires de soins s’occupent d’un trop grand nombre de personnes.»

Mme Bell a insisté sur l’importance de défendre les droits des travailleurs en renforçant la négociation collective et le dialogue social, ainsi qu’en améliorant les salaires et les conditions de travail. Faire concorder les financements avec les investissements dans la main-d’œuvre peut produire des résultats positifs pour les travailleurs comme pour les résidents. Les financements doivent être conditionnés au respect, par les prestataires, de ratios en personnel sûrs et de bonnes conditions de travail.

Étant donné que le vieillissement actif revêt un caractère transversal et touche aux politiques économiques et sociales, une coordination entre les services sociaux et les services de santé s’impose. Le renforcement des systèmes grâce à un meilleur financement permettra d’opérer des changements structurels et, partant, d’accroître l’accessibilité des soins de longue durée et de donner aux personnes âgées la possibilité de vivre dans la dignité, en tant que membres autonomes et actifs au sein de la société.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_